

## CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AOUT 2021

L'an deux mille vingt-et-un le cinq août, les membres du Conseil Municipal ont été convoqués pour une réunion ordinaire par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des collectivités Territoriales pour délibérer sur les affaires ci-après :

N° Délibérations	Thème	Objet de la délibération	N° page
	USTOM	Rapport annuel d'activités USTOM	
	SMDE 24	Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public du SMDE 24	
	Finances	Décision modificative virement de crédit investissement	
	Salle des fêtes	Fabrication bar salle des fêtes	
	SDE 24	Programme travaux d'éclairage public en coordination avec des travaux d'électrification DMA le Jourget	
	SNCF	Suppression des passages à niveau 386 et 388	
	Acquisition foncière	Echange terrain Commune / GERWIG Laëtitia	
	Acquisition foncière	Acquisition bande de terrain à Mme PHILIP DE LABORIE suite à des travaux de voirie	
	Acquisition foncière	Acquisition à Mme BUISSON parcelle AV 78	
	Salle des fêtes	Devis SO GE ME pose porte coupe-feu local SSI salle des fêtes	
	Personnel communal	Renouvellement contrat adjoint technique garderie scolaire	

L'an deux mille vingt-et-un, le cinq août à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montcaret se sont réunis au lieu habituel de ses séances en vertu de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 29 juillet 2021

**Etaient présents** : Jean-Thierry LANSADÉ, Jean-Luc FAVRETTO, Josette LAGORCE, Marie-Catherine ROHOF, Jean-Luc RABOISSON, Françoise EYMARD, Bertrand RAGOGNETTI, Aurélie COMBESCOT, Claude FEUILLET, Régis SOUMAGNAC

**Absents excusés** : Emmanuelle BAYLE, Sébastien PRIGENT, Marie-Pierre POUGET, Hélène DONADIER, Patrick RAIMBAULT

**Absents non excusés** : néant

**Procurations** : Marie-Pierre POUGET à Jean-Thierry LANSADÉ  
Sébastien PRIGENT à Jean-Luc FAVRETTO  
Patrick RAIMBAULT à Claude FEUILLET

**Secrétaire de séance** : Aurélie COMBESCOT

### **Adoption de l'ordre du jour**

#### **Délibérations**

**Rapport annuel d'activités de l'USTOM**

**Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public du SMDE 24**

**Décision modificative virement de crédits investissement**

**Devis fabrication bar salle des fêtes**

**SDE 24 délibération programmation de travaux d'éclairage public en coordination avec les travaux d'électrification DMA le Jourget**

**SNCF suppression des passages à niveau 386 et 386 (réactualisation de la délibération du 25/07/2018)**

**Echange terrain Commune/ GERWIG Laetitia**

**Acquisition bande de terrain à Mme PHILIP DE LABORIE à la suite des travaux de voirie**

**Acquisition à Mme BUISSON d'une bande de terrain parcelle AV 78**

**Informations diverses**

**Communauté de Communes**

**Commissions et syndicats**

**Bulletin Municipal et agenda des manifestations**

**Questions diverses**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE L'USTOM**

Le Maire présente le rapport annuel d'activités de l'USTOM. Il ressort de cette analyse une baisse du tonnage d'ordures ménagères collectées et une augmentation de la collecte du verre en points d'apport volontaire, 43 Kg par habitant.

**Délibération**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel d'activités de l'USTOM pour l'année 2020. Ce rapport est à la disposition du public qui en sera informé par voie d'affichage. Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents prend acte de cette présentation.

**RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DU SMDE 24**

**Délibération**

Monsieur le Maire, conformément à l'article 3 du décret n°95-635 du 6 mai 1995, présente pour l'exercice 2020, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable adopté par le comité syndical du SMDE 24.

Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil Municipal à l'unanimité prend acte de cette présente.

**DECISION MODIFICATIVE VIREMENT DE CREDIT INVESTISSEMENT**

**Délibération**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2021.

**CREDITS A REDUIRE**

Sens	Section	Chap	Article	Opération	Nature	Montant
DI	Invest	020	020	OPFI	Dépenses imprévues	-4 380,00
					TOTAL	+4 380,00

**CREDITS A OUVRIR**

Sens	Section	Chap	Article	Opération	Nature	Montant
DI	Invest	21	2112	38	Travaux desserte terrains	+ 4 380,00
					TOTAL	+ 4 380,00

### **DEVIS FABRICATION D'UN BAR A LA SALLE DES FETES**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis de M. LACOUR pour la fabrication d'un bar à la salle des fêtes en remplacement de l'ancien bar totalement obsolète.

Monsieur FEUILLET fait part d'une remarque de M. RAIMBAULT concernant ce bar, à savoir s'il sera agréé par la commission de sécurité inflammable et si le dessus sera stratifié afin de faciliter le nettoyage. La question de savoir s'il sera agréé par la commission de sécurité sera posée à M. TREILLE de la société SOCOTEC.

#### **Délibération**

Monsieur le Maire présente au conseil un devis de l'entreprise LACOUR concernant la fabrication d'un bar pour la salle des fêtes, afin remplacer l'ancien totalement vétuste et pas adapté au nouvel agencement de la salle des fêtes.

Ce devis s'élève à la somme de 1990,00 € HT soit 2189,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition et charge le Maire de signer le devis correspondant.

### **SDE24 -PROGRAMMATION DE TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC EN COORDINATION AVEC LES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION DMA LE JOURGET**

Dans le cadre des travaux d'effacement de la ligne du Jourget, le SDE 24 demande à la collectivité si elle souhaite coordonner ces travaux avec une modernisation du réseau d'éclairage public ou avec l'effacement du réseau de télécommunication.

#### **Délibération**

Dans le cadre des travaux du SDE 24 retenu au titre du programme FACE B 2021 pour l'ouvrage « DMA Le Jourget », le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la possibilité de coordonner ces travaux avec une modernisation du réseau d'éclairage public et /ou l'effacement du réseau de télécommunication.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ne souhaite pas coordonner ces travaux avec le réseau d'éclairage public
- ne souhaite pas coordonner ces travaux avec le réseau de télécommunication

### **SNCF SUPPRESSION DES PASSAGES A NIVEAU 386 ET 388**

Suite à la rencontre avec Mme ROSSET de la SNCF et les riverains concernés par la fermeture des passages à niveau 386 et 388 le 19 juillet dernier, le Maire informe le conseil qu'il convient de réactualiser la délibération prise en 2018 par l'ancien conseil.

Le projet d'aménagement du chemin rural des Fargues sera supprimé car il n'aura pas d'utilité pour M. VAN DER HORST et celui de chez M. SERVIE aussi car il est trop étroit pour le passage des engins agricoles. Il est proposé à la place que cet exploitant agricole passe par la voie Romaine et de remettre celle-ci partiellement en état.

L'enquête publique concernant ce dossier sera lancée dès la rentrée

#### **Délibération**

Dans le cadre de la politique de prévention et de sécurisation aux abords des passages à niveau, SNCF réseau a procédé à une étude de faisabilité pour chaque passage à niveau potentiellement supprimable sur la Commune. Sur notre Commune deux passages à niveaux sont concernés : le PN 386 de l'Hirondelle et le PN 388 du chemin des Seigles

De nouveaux aménagements de voirie pour les riverains concernés par la fermeture de ces passages à niveau devront être réalisés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- opte pour la suppression des passages à niveau 386 et 388
- donne son accord pour l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de suppression de ces 2 passages à niveau.

### **ECHANGE TERRAIN COMMUNE – MME GERWIG**

Monsieur le Maire explique que lors du projet de création de la nouvelle voie depuis le terrain de M. CHAMBORD à l'impasse des Garennes chez Mme GERWIG, il a été nécessaire d'acquérir un morceau de terrain à plusieurs riverains pour élargir le chemin rural existant et le mettre en voie communale.

Madame GERWIG a vendu une bande de terrain de 102 m et en échange elle souhaiterait que la Commune lui cède le bout de terrain à l'angle du chemin rural d'une superficie de 13 ca pour lui permettre de clôturer son terrain.

Monsieur RABOISSON demande au Maire de profiter de cette occasion pour résoudre l'alignement de la maison sise de M. BATAÇ dont la clôture a été édifée sur le chemin rural. La maison ayant été vendue récemment, il serait opportun de régulariser la situation et de redéfinir le chemin rural.

Monsieur FAVRETTO préconise de faire la même chose avec la maison appartenant à Mme MORTEMOSQUE qui est elle aussi à la vente et dont la citerne de gaz se situe en partie dans le chemin rural.

Le Maire propose de re étudier ces dossiers lors d'un prochain conseil et l'assemblée délibérante donne son accord de principe sur le terrain de Mme GERWIG et entérinera ultérieurement les autres alignements.

### **Délibération**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que dans le cadre de la création d'une nouvelle voie suite de la fermeture du passage à niveau de l'hirondelle, il a été convenu que la Commune céderait à Mme GERWIG Laetitia un bout terrain d'une superficie de 13 ca pour lui permettre de clôturer son terrain et qu'en contrepartie Mme GERWIG céderait à la Commune un bout de terrain d'une superficie de 102 m<sup>2</sup> pour permettre l'élargissement du chemin rural pour la future voie.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal approuve cette transaction et donne son accord de principe sur ce projet et propose d'entériner le projet lors d'un prochain conseil municipal.

### **ACQUISITION BANDE DE TERRAIN A Mme PHILIP DE LABORIE A LA SUITE DES TRAVAUX DE VOIRIE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que lors des travaux de voirie en 2019 pour consolider le talus sur la route du Lotissement la Petite Borie, il a été nécessaire de procéder à un bornage. Les bornes ont été implantées par erreur à l'intérieur de la propriété de Mme PHILIP DE LABORIE. De ce fait il convient de procéder à une régularisation, la Commune devrait acquérir à Mme PHILIP DE LABORIE 87 m<sup>2</sup>.

### **Délibération**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que des travaux de voirie ont été réalisés en 2019 pour consolider le talus jouxtant la propriété de Mme PHILIP DE LABORIE sur la voie Romaine.

Pour permettre ces travaux, il a été effectué un bornage. Une erreur matérielle a été réalisée lors de la pose des bornes à l'intérieur de la propriété de Mme PHILIP DE LA BORIE.

De ce fait Mme PHILIP DE LABORIE a accepté de céder à la Commune la bande de terrain concernée d'une superficie de 87 mètres.

Le Maire propose au conseil de régulariser cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord de principe et donne tout pouvoir au Maire pour signer tout acte relatif à ce dossier.

### **ACQUISITION A Mme BUISSON PARCELLE AV 78**

Monsieur le Maire propose au conseil d'acquérir la parcelle AV 78 appartenant à Mme BUISSON sur laquelle se trouve les canalisations d'assainissement collectif de la maison de Mme BUISSON et de M. DUBOIS.

Dans un avenir proche il sera probablement nécessaire de faire poser un tabouret supplémentaire pour desservir le chai de Mme BUISSON actuellement en vente. Le raccordement se fera par la parcelle AV 78. Il paraît judicieux que la Commune soit propriétaire de cette parcelle afin d'éviter tout problème concernant l'entretien du réseau d'assainissement.

### **Délibération**

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le projet d'acquérir la parcelle cadastrée section AV n°78 appartenant à Mme BUISSON.

Sur cette parcelle passe la canalisation d'assainissement collectif de Mme BUISSON et M. DUBOIS.

Les parcelles AV 58 et 87 appartenant à Mme BUISSON étant actuellement en vente, il sera certainement nécessaire de faire poser un nouveau tabouret d'assainissement collectif pour le bâtiment situé sur la parcelle AV 58 et un pour la parcelle constructible AV 87.

Le raccordement de ces parcelles se fera par la parcelle AV 78.

Afin d'éviter tout problème d'autorisation, de convention de servitude, le Maire propose au conseil que la Commune se porte acquéreur de cette parcelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte cette proposition et charge le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cette acquisition.

### **DEVIS SO GE ME PORTE COUPE FEU SALLE DES FETES**

Suite à une modification de la puissance électrique de l'espace traiteur et du vestiaire en local SSI, la commission de sécurité oblige la pose d'une porte coupe-feu donnant accès au local SSI.

#### **Délibération**

Monsieur le Maire présente au conseil un devis de la Sté SO GE ME pour la pose d'une porte coupe-feu donnant accès au local SSI à la salle des fêtes.

Ce devis s'élève à la somme de 450,00 € HT soit 540,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

### **RENOUVELLEMENT CONTRAT ADJOINT TECHNIQUE GARDERIE SCOLAIRE**

Le contrat de l'agent technique à la garderie scolaire arrivant à expiration le 31 août prochain, le Maire propose au conseil de le renouveler pour une période d'un an supplémentaire.

#### **Délibération**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Contrat de Mme THOMAS Emilie, Adjoint technique à la garderie scolaire arrive à expiration le 31 août prochain.

Il demande à l'assemblée de se prononcer sur son renouvellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de renouveler ce contrat pour une durée d'un an, soit du 01 septembre 2021 au 31 août 2022.

### **COMMISSIONS ET SYNDICATS**

**Aménagement du bourg :** les travaux d'aménagement du bourg débuteront vers le 6 septembre prochain pour l'enfouissement des réseaux devant la Mairie. Les travaux de raccordement pour l'eau sur la 936 commenceront en novembre.

En ce qui concerne l'aménagement routier devant la Mairie, plusieurs propositions sont à l'étude, un comptage des véhicules sera prochainement réalisé. Il est aussi évoqué la réhabilitation du chemin des Acacias pour les piétons et les vélos.

**Site internet :** Ce site est maintenant accessible et en cours d'amélioration.

**Climatisation école-Mairie :** Monsieur CARLET a effectué les travaux concernant la pose de la climatisation à l'école et à la Mairie

**Repas des Aînés :** Les administrés concernés ont reçu par courrier une invitation pour un repas au restaurant le Mont Plat à Montcaret. Le point sera fait en fin de mois avec le restaurateur.

**Salle des fêtes :** La commission de sécurité du 27 juillet dernier a donné son accord de principe pour la réouverture de la salle des fêtes. Il convient d'attendre le rapport de la commission pour prendre un arrêté d'ouverture. La salle des fêtes ne pourra être ouverte au public qu'après la publication de cet arrêté.

**Aménagement paysager devant la Mairie :** Un courrier a été envoyé à M. BEUGNON concernant une fuite d'eau au système d'arrosage des massifs devant la Mairie. Il a été constaté une consommation de 2 m<sup>3</sup> d'eau la nuit lors de l'arrosage. Compte tenu de cette consommation excessive, l'arrosage la nuit a été arrêté.

**Local pétanque** : Le raccordement électrique du local de la pétanque sera effectif le 12 août prochain

### **QUESTIONS DIVERSES**

*Mme COMBESCOT* : Demande si l'ancien local du 3<sup>e</sup> âge à la salle des fêtes pourrait être attribué au comité des fêtes pour stocker du matériel. Monsieur le Maire émet un refus car ce local n'est pas aux normes. Cependant il convient de réfléchir à une autre solution et à une autre proposition de local.

Le comité des fêtes souhaite aussi récupérer l'ancien bar. Le Maire accepte.

Une réunion des associations sera programmée le vendredi 10 septembre pour faire visiter la salle aux présidents d'associations et évoquer les futures réservations. Monsieur FAVRETTO se montre réticent à réouvrir la salle du haut aux associations tant que l'arrêté d'ouverture n'a pas été pris.

*M. FEUILLET* : demande si un collectif peut avoir une salle pour faire des expositions, manifestations. Monsieur le Maire répond que cela n'est pas possible d'avoir la gratuité car un collectif n'a pas le même statut qu'une association loi 1901 et que dans ces conditions la salle pourrait être louée à titre privé ;

*M. FAVRETTO* : La CDC a commencé son passage de l'épareuse mais celui-ci n'est pas terminé. Les banquettes sont terminées.

*Mme LAGORCE* : demande si la personne qui a accidenté la jardinière Route de la Petite Rivière s'est manifestée en Mairie.

Elle signale aussi que l'éclairage extérieur de la salle des fêtes est allumé la nuit. Monsieur le Maire répond que ce problème sera signalé à l'entreprise MAZIERE.

Mme EYMARD signale aussi que l'éclairage public à Sourreau est allumé toute la nuit. Une fiche d'intervention sera faite au SDE 24 ;

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21 h 45

Le Maire,

Jean-Thierry LANSADE	
----------------------	--

Les Conseillers Municipaux,

Jean-Luc FAVRETTO		SOUMAGNAC Régis	
Josette LAGORCE		FEUILLET Claude	
RAIMBAULT Patrick	Absent	EYMARD Françoise	
ROHOF Marie-Catherine		DONADIER Hélène	Absente
POUGET Marie-Pierre	Absente	RAGOGNETTI Bertrand	
RABOISSON Jean-Luc		PRIGENT Sébastien	Absent
COMBESCOT Aurélie		BAYLE Emmanuelle	Absente